



DECISION

Décision n° : ST/2024/ *M7*

Convention fixant les modalités de l'abonnement de l'ADTO – SAO Pour l'année 2024

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020, affichée le 6 juillet 2020 et reçue par Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de SENLIS le 6 juillet 2020, portant les délégations consenties au Maire de Senlis par le Conseil Municipal en vertu des articles L. 2122-21, L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient, de passer une convention avec l'ADTO–SAO fixant les modalités de l'abonnement pour l'exercice 2024,

DECIDONS :

Article 1 : La passation d'une convention avec la société publique locale ADTO - SAO représentée par Madame Florence SYOEN, Directeur Général, dont le siège social se situe au 36 avenue Salvador Allende – 60 000 Beauvais, fixant les modalités de l'abonnement pour l'année 2024 , conformément aux conditions détaillées dans la convention jointe.

Article 2 : La rémunération de la société a été fixée en tenant compte de la participation départementale et en fonction de la population municipale. Au titre de l'année 2024, le montant de l'abonnement est de ~~10 545,16~~ 12 630,60 € HT soit 12 630,60 € TTC.

Article 3 : La présente convention prend effet à compter de sa signature pour l'exercice 2024.

Article 4 : L'Intéressée qui dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 5 : L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- La Sous- Préfecture de Senlis,
- La trésorerie municipale,
- L'ADTO - SAO.

Fait à Senlis, le *15.04.2024*

Cette décision a été,

Reçue en Ss-Préfecture le : *15.04.2024*

Notifiée le : *15.04.2024*

Publiée sur le site internet de la collectivité le : *16 AVR. 2024*



Pascal Loiseleur
Pascale LOISELEUR
 Maire de Senlis